



Les Écossolies

Association loi 1901

Le Solilab – 8 rue Saint Domingue
44200 NANTES

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2013**

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	Les Écossolies Association EXERCICE 2013
------------	--	---

**Les Écossolies
Association loi 1901**

Le Solilab – 8 rue Saint Domingue - 44200 NANTES

N° SIRET : 489 682 542 00019

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de **l'Association Les Écossolies**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification des appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 avril 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	Les Écossolies Association EXERCICE 2013
-----	------------------------------------	---

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

une attention particulière a été portée à la comptabilisation par l'Association des opérations liées au financement de ses activités par des organismes extérieurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à VERTOU, le 2 juin 2014.

Pour **PGA**,
commissaire aux comptes


Éric GIRARDEAU
associé

PGA

**RAPPORT SUR LES COMPTES
ANNUELS**

**Les Écossolies Association
EXERCICE 2013**

**COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2013**

Bilan Actif

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

État exprimé en euros		31/12/2013			31/12/2012
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
	Concessions brevets droits similaires	425	94	331	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	1 937	-	1 937	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, mat et outillage indus.	-	-	-	746
	Autres immobilisations corporelles	23 994	15 449	8 545	5 308
	Immobilisations grevées de droit	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	Immobilisations Financières				
	Participations	10 200	-	10 200	75
	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	31 674	-	31 674	30 912	
Prêts	-	-	-	-	
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	
	TOTAL (I)	68 231	15 543	52 689	37 042
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
	En-cours de production de biens et services	-	-	-	-
	Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
	Marchandises	-	-	-	-
	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 490	-	4 489	-
	Créances				
	Créances usagers et comptes rattachés	21 471	-	21 471	41 945
	Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
	Personnel	-	-	-	-
	Organismes sociaux	-	-	-	-
	État, impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	-	-	-	-
Autres créances	80 702	-	80 707	43 155	
Valeurs mobilières de placement	30 207	-	30 207	68 226	
Disponibilités	53 857	-	53 874	36 239	
Charges constatées d'avance	910	-	910	-	
	TOTAL (II)	191 637	-	191 658	189 564
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
	Écarts de conversion actif (V)	-	-	-	-
TOTAL ACTIF		259 869	15 543	244 347	226 606

Bilan Passif

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

		t exprimé en euros		31/12/2013	31/12/2012
Capitaux Propres	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	-	-	-
	Écart de réévaluation	AC	-	-	-
	Réserve	AE	23 119	23 119	23 119
	Report à nouveau	AC	39 239	59 220	59 220
	Résultat de l'exercice	AI	3 477	-	19 981
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise				
	- Apports	AK	16 111	-	-
	- Legs et donations	AM	-	-	-
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AC	-	-	-
	Écart de réévaluation	AC	-	-	-
	Subventions d'investissement	AS	-	-	-
	Provisions réglementées	AU	-	-	-
	Droits des propriétaires (commodat)	AV	-	-	-
	Total des capitaux propres	AV	81 946	62 358	62 358
Provisions	Provisions pour risques et charges	BA	-	-	-
	Total provisions	BC	-	-	-
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE	-	11 111	11 111
	Fonds dédiés sur autres ressources	BC	-	-	-
	Total fonds dédiés	BI	-	11 111	11 111
Dettes	Emprunts et dettes assimilées	BK	-	-	-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM	-	-	-
	Fournisseurs et comptes rattachés	BC	67 515	90 153	90 153
	Autres dettes	BF	73 547	62 984	62 984
	Produits constatés d'avance	BC	21 340	-	-
	Total des dettes	BS	162 401	153 137	153 137
Écarts de conversion passif	BU	-	-	-	-
TOTAL PASSIF		BV	244 347	226 606	226 606

Compte de résultat - Produits

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

		31/12/2013	31/12/2012	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	-	-
	Production vendue : - Biens	AC	-	-
	- Services	AE	74 292	77 346
	Montants nets produits d'exploitation	AG	74 292	77 346
	Production stockée	AI	-	-
	Production immobilisée	AK	-	-
	Subventions d'exploitation	AM	434 532	444 908
	Dons	AO	-	-
	Cotisations	AQ	8 536	10 488
	Legs et donations	AS	-	-
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU	-	-
Autres produits	AW	29 428	17 259	
Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	472 496	472 655	
Total des produits d'exploitation (I)	BA	546 788	550 001	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)	BC	-	-	
Produits financiers	Participations	BE	1 048	2 005
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG	-	-
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	-	-
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK	-	-
	Différences positives de change	BM	-	-
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO	-	-
Total des produits financiers (III)	BQ	1 048	2 005	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	6 477	1 254
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	-	-
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW	-	-
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	6 477	1 254
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	554 313	553 260	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	-	- 10 455	
TOTAL GENERAL	CE	554 313	563 715	

Compte de résultat - Charges

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

		31/12/2013	31/12/2012
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG -	-
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI -	-
	Autres achats non stockés	CK 72 973	142 398
	Services extérieurs	CM 75 413	25 712
	Autres services extérieurs	CO 60 240	63 082
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ 27 033	22 857
	Salaires et traitements	CS 201 498	201 800
	Charges sociales	CU 90 697	81 638
	Autres charges de personnel	CW 13 339	8 001
	Subventions accordées par l'association	CY -	-
	Dotations aux amortissements	DA 5 167	5 685
	Dotations aux provisions	DC -	-
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE - 0	11 111
	Autres charges	DG 1 323	505
Total des charges d'exploitation (I)		DI 547 684	562 789
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK -	-
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM -	-
	Intérêts et charges assimilées	DO -	15
	Différences négatives de change	DQ -	-
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS -	-
Total des charges financières (III)		DU -	15
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW 3 152	911
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY -	-
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA -	-
Total des charges exceptionnelles (IV)		EC 3 152	911
Participation salariés aux résultats (V)		EE -	-
Impôts sur les sociétés (VI)		EG -	-
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI 550 836	563 715
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK 3 477	-
TOTAL GENERAL		EM 554 313	563 715

SOMMAIRE

Introduction

1 Règles et méthodes comptables

2 Notes sur le bilan actif

3 Notes sur le bilan passif

4 Autres informations

L'annexe conformément à l'article 110-1 du PCG complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. Le contenu de l'annexe intègre les adaptations prévues pour les associations par réglementation du CRC n°99-01.

Introduction

(code de commerce, article 9 et 11, Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – article 7,21,24 début 24-1, 24-2, 24-3 – règlement C.R.C n° 99-01, 99-03)
« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées »

Événements principaux de l'exercice

L'association a souscrit au capital de la société SCIC ECOSSIMO pour 10k€ le 12 décembre 2013.

L'exercice comptable porte sur la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 d'une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2012 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 244 347€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 477€.

Les informations communiquées après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 14 avril 2014.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils ne perturberont pas ainsi les charges et les produits d'exploitation.

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du règlement 99-01 du plan comptable des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les immobilisations qui le justifient doivent désormais être décomposées entre la structure et les composants qui seront identifiés distinctement en tant qu'immobilisations.

Au sein de l'association Les Ecossoles, aucune immobilisation n'a justifié l'application de la méthode des composants.

Modalités d'amortissement retenues

L'association ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des

immobilisations obsolètes aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les base d'amortissement. Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - Logiciels : 3 ans | - Matériel informatique : 3 ans |
| - Matériel et installation technique : 2 à 4 ans | - Mobilier de bureau : 3 à 5 ans |

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les subventions

L'association n'a pas reçu de subvention d'équilibre ni de subvention d'investissement sur l'exercice.

- Traitement des conventions de financement

Elles sont comprises dans les produits lorsque cette dernière a reçu une notification de la décision d'octroi ou qu'une convention de financement a été signée entre une collectivité locale ou un organisme financeur.

La part non consommée des subventions sur projet est inscrite en fonds dédiés.

Aucune subvention de fonctionnement n'a été accordée sur plusieurs exercices.

Les produits issus des partenariats privés qui ont été signés en 2013 mais dont la réalisation concerne l'exercice 2014 ont été inscrits en « produits constatés d'avance ».

Fonds dédiés

Ils enregistrent la part de ressources de l'exercice affectée par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu être utilisé en parti ou en totalité dans l'exercice conformément aux engagements pris à leur égard. L'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6894) et au passif sous la rubrique « fonds dédiés » (compte 19).

Les sommes inscrites sont reprises en produit au cours de l'exercice suivant au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit de la rubrique « report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7894).

Valorisation des contributions volontaires :

Le montant total des biens et services mis à disposition gratuitement s'élève à 24 391,63€ et se compose des éléments suivants :

Valorisation des contributions volontaires en nature

Charges par nature

Compte	Nature	Date	Objet	Fournisseur	Montant
861	Location de matériel	13/10/13	Installation électrique et alimentation	Ville de Nantes	216,76 €
861	Location de matériel	13/10/13	Livraison et location de mobilier	Ville de Nantes	738,57 €
861	Location de matériel	07/12/13	Installation électrique, alimentation et éclairage	Ville de Nantes	13 545,82 €
861	Location de matériel	07/12/13	Livraison et location de mobilier	Ville de Nantes	7 049,98 €
862	Dispositif local d'accompagnement	09/10/13	Intervention d'un cabinet conseil	FONDES Pays de la Loire	2 840,50 €
TOTAL					24 391,63 €

Sur les deux événements organisés par l'association, « L'Autre Marché » et « la Braderie des Ecossoles », la ville de Nantes a mis à disposition à titre gratuit la location et l'installation de matériel. La collectivité par l'édition d'un bon de retour a quantifié et valorisé le montant des prestations à hauteur de 21 551,13€.

Dans le cadre du programme de soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois, l'association a bénéficié de l'intervention d'un organisme cabinet conseil financée par un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) à hauteur de 2840,50€. Le Fondes Pays de la Loire est mandataire du financement dont la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Unité Territoriale DIRECCTE de Loire Atlantique et la Région des Pays de la Loire sont les financeurs.

Fiscalité :

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

Changement de méthode :

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Certains postes ont été reclassés en raison de la nature des comptes à utiliser.

2- Notes sur le bilan actif

1/ immobilisations

Libellé	31/12/12	acquisitions	cessions /mise aux rebuts	vir. poste à poste	31/12/13
Immobilisations incorporelles	1 326	2 362	1 326	-	2 362
Immobilisations corporelles	27 269	7 565	10 839	-	23 994
Immobilisations financières	30 988	10 887	-		41 875
Total des immobilisations	59 583	20 814	12 165	-	68 231

2/ amortissements :

Libellé	31/12/12	DAP	cessions /mise aux rebuts	vir. poste à poste	31/12/13
Immobilisations incorporelles	1 326	93	1 326	-	94
Immobilisations corporelles	21 215	5 074	10 839	-	15 449
Immobilisations financières	-				-
Total des immobilisations	22 541	5 167	12 165	-	15 543

État des créances : **139 252 €**

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif Immobilisé	31 674	0	31 674
Actif circulant et charges d'avance	107 577	107 577	0
TOTAL	139 252	107 577	31 674

Détail des produits à recevoir : **7850€**

Produits à recevoir	31/12/13	31/12/12
Autres créances	7 850	3 670

Charges constatées d'avance : **910€**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur l'exercice suivant.

3 - Notes sur le bilan passif

Tableau de variation des fonds associatifs

Fonds propres	Solde au début de l'exercice	augmentation	diminution	solde de fin d'exercice
Report à nouveau	59 220		-19 981	39 239
Réserves	23 119			23 119
Résultat	-19 981	3 477	19 981	3 477
Apport avec droit de reprise	0	16 111		16 111
	62 358	19 588	0	81 946

Fonds dédiés : 0€

Suivi des fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours (7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Convention Nantes Métropole projet « incubateur/pépinière »	20 000 €	11 111 €	11 111 €	0 €	0 €

État des dettes : 141 062€

État des dettes	Montant Total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	61 998	61 998		
Dettes fiscales et sociales	73 547	73 547		
Dettes sur immobilisations	5 517	5 517		
TOTAL	141 062	141 062	0	0

Charges à payer : 30 916€

État des dettes	Montant Total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières	-			
Fournisseurs	14 680	14 680		
Dettes fiscales et sociales	30 916	30 916		
Autres dettes	-			
TOTAL	30 916	30 916	0	0

Produits constatés d'avance : 21 339€

Produits constatés d'avance	Montant Total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Remboursement des dépenses de formation Uniformation	1 339	1 339		
Partenariat Fondation ManPowerGroup pou l'emploi	10 000	10 000		
Partenariat Fondation SNCF	10 000	10 000		
TOTAL	21 339	21 339	0	0

4 - Autres informations

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagement en matière de pensions et retraite :

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'année des calculs retenue est 2013. Les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- L'augmentation annuelle des salaires est de 2%
- Le taux d'actualisation est de 2.03 %
- Le départ est prévu à 62 ans.
- Le taux de rotation retenu est moyen
- Le taux de charges sociales patronales est de 52 %.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.
- La méthode de calcul retenue est la méthode de Rétrospective Prorata Temporis.

L'engagement au 31/12/2013 s'élève à la somme de 12 979 € et n'est pas comptabilisé.

Droit individuel à la formation au 31/12/2013

Le cumul d'heure acquise par les salariés, fin 2013 représente 359,25 heures

Evolution des effectifs

L'effectif de salarié est passé de 5,8 à 6 équivalents temps plein (ETP).

	2013		2012	
	PHYS	ETP	PHYS	ETP
personnel permanent (CDI)	5,0	4,6	7,0	4,5
personnel occasionnel (CDD)	3,0	1,4	1	1,3
TOTAL	8,0	6,0	8	5,8